

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3350

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3350**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par monsieur le Président à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de communauté sont mis à la disposition du public.

Le décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 précise qu'il est présenté de la même manière un rapport pour le service public de l'assainissement.

Le Conseil municipal de chaque commune membre est destinataire des rapports annuels adoptés par la Communauté urbaine de Lyon.

Il est présenté au Conseil le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement récapitulatif, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus au décret susvisé.

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable a été assurée en 2011 dans le cadre de contrats d'affermage, par 2 sociétés, Véolia-Compagnie générale des eaux et la Lyonnaise des eaux (ex SDEI) et par le SIEVA (syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues) dans le cadre d'une convention d'exploitation pour la Commune de Lissieu.

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Communauté urbaine de Lyon en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2011 par les 3 exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Au 1er janvier 2012, année de publication du rapport, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, hors abonnement défini au contrat d'affermage, s'établit à 1,1076 € HT. Ce tarif est issu de la révision quinquennale des contrats d'affermage qui a pris effet au 1er janvier 2008 et qui s'est traduite pour l'utilisateur par une baisse de 0,285 € par mètre cube, actée par avenants n° 16 aux contrats d'affermage. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cube, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 124,54 € TTC, soit 2,075 € TTC par mètre cube (TVA à 5,5% sur l'ensemble de ces postes).

L'exploitation du service d'assainissement collectif

Le service de l'assainissement collectif est géré en régie par la Communauté urbaine. Seule la Commune de Givors, intégrée à la Communauté urbaine au 1er janvier 2007, voit le service d'assainissement exploité sur son territoire par le biais d'un contrat d'affermage avec la Lyonnaise des eaux (ex SDEI), la Communauté urbaine étant maître d'ouvrage et autorité organisatrice du service. Ce service est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Communauté urbaine sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement.

Au 1er janvier 2012, année de publication du rapport, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 0,9040 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 69,04 € TTC, soit 1,1507 € TTC par mètre cube (TVA à 7 % sur l'ensemble des postes).

En cumulé, le prix du mètre cube d'eau potable consommé et rejeté à l'égout public pour un abonné des services d'eau et d'assainissement de la Communauté urbaine s'établit donc, au 1er janvier 2012, année de publication du rapport, à 3,2264 € TTC, abonnement, tous prélèvements et taxes compris, et la facture semestrielle de référence s'élève à 193,58 € TTC.

Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est en charge des contrôles de conception et de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif créées ou existantes sur le territoire de la Communauté urbaine.

Au 1er janvier 2012, année de présentation du rapport, les taux de la redevance (nets de taxes) pour l'assainissement non collectif facturés pour ces actions s'élèvent à :

- 138,36 € pour la redevance de contrôle des installations existantes,
- 98,01 € pour la redevance de conception des nouvelles installations,
- 177,56 € pour la redevance de contrôle de réalisation des nouvelles installations,
- 276,72 € pour la pénalité applicable en cas de manque d'entretien ou mauvais fonctionnement des installations existantes.

En 2011, les produits encaissés au titre de ces redevances se sont élevés à 59 011,23 €. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ayant, par ailleurs, attribué 7 774 € de primes à la Communauté urbaine pour les contrôles d'installations existantes.

La Communauté urbaine a poursuivi, en 2011, sa politique d'investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Les investissements financés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine sont détaillés dans ce rapport. Le programme d'investissements de la Communauté urbaine pour 2011 s'inscrit dans le cadre du plan de mandat.

Investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2011, la Communauté urbaine a, dans le cadre du budget annexe des eaux, réalisé pour 10,540 M€ TTC d'études et de travaux, dont 7,724 M€ TTC au titre de l'extension et de la rénovation des réseaux de proximité, 0,732 M€ TTC au titre de la sécurité de la ressource et 1,913 M€ TTC au titre de la sécurité de la distribution.

Les dépenses, en 2011, ont concerné la poursuite des programmes pour la suppression des branchements en plomb pour 0,980 M€ TTC, la pose de clapets anti-retour et dispositifs anti-pollution pour 0,475 M€ TTC et la rénovation de conduites en fonte et amiante-ciment pour 0,065 M€ TTC, la réalisation du programme annuel de travaux d'amélioration et d'extension des réseaux d'eau potable de proximité pour 6,368 M€ TTC, 1,356 M€ TTC étant consacrés à la réalisation de réseaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou structurantes.

En 2011, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 0,729 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'eau potable, sous forme de subventions à la Communauté urbaine.

Investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2011, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Communauté urbaine a réalisé pour 60,592 M€ HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public.

Les réseaux d'assainissement collectif : 25,260 M€ HT

En 2011, 25,260 M€ HT ont été consacrés à la construction et à l'amélioration des réseaux d'assainissement collectif dont :

- 6,469 M€ HT au titre des programmes de réseaux annuels de proximité,
- 2,114 M€ HT pour la reconstruction du collecteur de l'Yzeron,
- 1,368 M€ pour la rénovation du collecteur Carnot à Neuville sur Saône,
- 2,695 M€ pour la reconstruction des réseaux à Meyzieu,
- 1,298 M€ pour la création de réseaux à la Confluence,
- 1,758 M€ pour la rénovation ou la construction des stations de relèvement intégrées au réseau,
- 18,791 M€ pour la réalisation de réseaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou structurantes répartis sur une plus de 60 opérations spécifiques

Enfin, 3,088 M€ ont été consacrés à la construction des branchements permettant de raccorder de nouveaux usagers du service.

Les 12 stations d'épuration communautaires : 30,312 M€ HT

En 2008, ont été attribués les marchés pour la conception et la réalisation de la station d'épuration de la Feyssine à Vaulx en Velin et Villeurbanne et le marché de travaux pour la remise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons. 2009 a été la première année pleine de réalisation de ces travaux, opérations majeures du plan de mandat pour le respect des prescriptions de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Les opérations se sont poursuivies en 2011 pour un achèvement effectif et une mise en service courant 2011.

Respectivement, 8,538 M€ HT et 7,698 M€ HT ont été payés en 2011 sur ces 2 opérations majeures.

De plus, 8,043 M€ HT ont été consacrés à la rénovation l'amélioration ou l'extension de la station d'épuration de Neuville sur Saône/Fleurieu sur Saône, 0,962 M€ HT pour la station de Neuville sur Saône/Genay, 1,298 M€ HT pour la station de Meyzieu et 1,928 M€ HT à la suppression de la station d'épuration de Limonest et au raccordement de ses effluents sur le bassin versant de la station d'épuration de Pierre Bénite.

Ces 4 opérations permettront, après les usines de Pierre Bénite et Jonage, d'atteindre la conformité aux normes européennes de rejet sur les principales stations d'épuration de la Communauté urbaine.

Compte tenu de divers travaux d'amélioration et renouvellements ponctuels réalisés sur les autres stations d'épuration communautaires, pour 1,845 M€ HT, ce sont 30,312 M€ HT qui auront été investis sur ces 12 installations communautaires en 2011.

En 2011, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 11,708 M€ de financements pour l'ensemble de ces travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration, sous forme de subventions à la Communauté urbaine.

Les faits marquants de l'année 2011*Les faits marquants de l'année 2011 dans le domaine de l'eau potable*

2011 a vu la conclusion de la procédure de révision de la déclaration d'utilité publique du captage de Crépieux Charmy instaurant les périmètres de protection des captages et les servitudes afférentes. L'arrêté de 1976 a donc été révisé (à l'issue d'une procédure engagée par délibération communautaire fin 2005), par arrêté inter préfectoral notifié à la Communauté urbaine fin septembre 2011.

En 2011, la Communauté urbaine a lancé les études et analyses préparatoires à l'achèvement des contrats d'affermage du service de production et distribution d'eau potable à fin 2015, afin de définir en vue de cette échéance les grands principes et modalités d'organisation et de gestion du futur service public de l'eau.

En 2011, a été conduite la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation du service public de l'eau sur le territoire des Communes de Givors et Grigny pour les années 2012 à 2015, attribuée à la société d'aménagements urbain et rural (SAUR) via la société dédiée Société des eaux de Givors et Grigny (SE2G).

Enfin, une convention a confié au Syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (SIEVA) l'exploitation du service d'eau potable de la Commune de Lissieu suite à l'intégration de la Commune à la Communauté urbaine.

Les faits marquants de l'année 2011 dans le domaine de l'assainissement

En 2011, l'intégration de la Commune de Lissieu a impacté le patrimoine de stations d'épuration de 2 nouvelles unités : Lissieu Bourg et Lissieu Semanet, ainsi que le patrimoine de réseaux.

En 2011, ont été mises en exploitation les stations de Saint Fons et la Feyssine à l'issue des travaux de rénovation ou construction.

La triple certification de la direction de l'eau de la Communauté urbaine

En 2011, la Communauté urbaine a obtenu la triple certification qualité ISO 9001, environnement ISO 14001 et sécurité OHSAS 18001 pour toutes ses activités et sites, c'est-à-dire sur la gestion intégrée du cycle urbain de l'eau sur 58 communes de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.